

(N^o 62.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Séverin Julien Joseph Decroix, préposé de pre- mière classe des Douanes, à Froyennes (Hainaut).

(Voir le N^o 283, Session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Decroix est né à Béthune (France), le 7 thermidor an III. En 1819 il vint s'établir à Jemmapes, où il exerça pendant 12 ans la profession de boulanger; à la suite de pertes assez considérables il céda son établissement et obtint, le 1^{er} avril 1832, une place de préposé de deuxième classe, dans les douanes belges, et postérieurement celle de préposé de première classe, qu'il occupe encore aujourd'hui. Sa conduite a toujours été bonne, et ses chefs déclarent qu'il remplit ses fonctions avec tout le zèle et tout le dévouement possible.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 15 décembre 1846, a pris sa demande en considération, à la majorité de 37 suffrages contre 15.

Le Chev. PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.